

« Au COSM, nous offrons un service d'accompagnement et de soutien aux requérants d'asile »



M. Luzolo Raoul Lembwadio, délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel. Photo: Paul KIESSE

Le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) est une structure de l'administration cantonale de Neuchâtel qui intervient dans le domaine de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme. Son chef ad interim est le délégué aux étrangers, Luzolo Raoul Lembwadio, qui est de surcroît psychologue et spécialiste en migration. Interview.

Voix d'Exils: quels sont les objectifs assignés au COSM?

Raoul Lembwadio : Le COSM est un service de l'Etat de Neuchâtel, rattaché au Département de l'Economie. Ce service a été créé en 1990 pour appliquer la loi sur l'intégration des étrangers. Il a pour objectif de promouvoir de bonnes relations entre tous les habitants du canton (suisses et étrangers) fondées sur la non-discrimination. La volonté du gouvernement neuchâtelois est de promouvoir l'égalité des droits et des devoirs pour tous les résidents du canton. Pour le canton de Neuchâtel, l'intégration est considérée comme un processus d'adaptation mutuelle au niveau individuel et collectif des populations suisses et étrangères et entre les communautés étrangères et les institutions neuchâteloises.

En 22 ans d'existence, le COSM a-t-il atteint ses objectifs?

Le COSM a essayé, essaie et essaiera encore de remplir sa mission et n'a pas la prétention d'un travail achevé. Pour le canton de Neuchâtel, l'intégration est un processus d'adaptation, c'est donc un éternel recommencement. Comme la migration d'ailleurs, il y a des arrivées et il y a des départs. Toutefois, on peut dire que la mission du COSM est atteinte parce qu'à Neuchâtel, il n'y a pas de conflits communautaires.

Quelles sont les difficultés que rencontrent les étrangers qui viennent habiter Neuchâtel et comment votre service les aide-t-il à les surmonter?

Il y a des difficultés d'ordre collectif et individuel. Collectif, c'est l'exemple de la langue pour les personnes non francophones; et individuel, c'est le cas des parcours des personnes: permis, travail, formation, logement, etc. Le COSM a un centre de consultations et d'informations sociales ouvert à tous, ainsi qu'un centre de prévention du racisme. Les étrangers peuvent bénéficier également d'autres prestations du COSM comme des cours de langues, des traductions, ou un accompagnement.

Le COSM a également pour mission de prévenir le racisme. Que faites-vous concrètement?

Concrètement, nous avons un centre de prévention du racisme et quand on dit prévention, ça ne veut pas dire nécessairement lutte. Nous, on travaille en amont, on veut éviter le racisme. Lorsqu'une personne se sent victime de racisme, notre centre est ouvert pour la recevoir, nos spécialistes vont analyser s'il s'agit de racisme, d'incompréhension ou encore de mauvaise humeur. Si le racisme est avéré, ils vont l'orienter ou proposer des moyens à mettre en place, s'il faut porter plainte ou faire de la médiation.

En France, il y a un débat sur le vote des étrangers aux élections locales, alors qu'à Neuchâtel, les étrangers

participent aux élections communales. Pourquoi permettre aux étrangers de voter?

C'est une volonté du peuple neuchâtelois de donner aussi la parole aux personnes qui n'ont pas le passeport suisse, mais avec lesquelles il partage un espace commun. Il y a cette volonté du canton de Neuchâtel de favoriser le vivre ensemble. Nous partageons un espace commun et les étrangers peuvent donner leurs avis sur les choses d'ici et maintenant.

Le droit de vote des étrangers existe depuis 1949. Depuis 2002, les étrangers au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) et qui sont domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis au moins cinq ans peuvent voter sur le plan cantonal. Et, depuis 2007, les étrangers au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) peuvent être élus sur le plan communal après au moins un an de domicile dans le canton.

Les requérants d'asile n'ont pas facilement accès à l'emploi. Quel rôle joue votre service pour l'intégration de cette catégorie d'étrangers dans le monde professionnel?

En principe, les prestations du COSM sont offertes à tous, sans distinction du permis de séjour. Toutefois, vous conviendrez avec moi que lorsque nous sommes sûrs et certains que les chances pour qu'une personne reste en Suisse sont nulles, il ne sert pas à grand chose de se focaliser dessus. Beaucoup d'employeurs se posent la question de savoir si, avec un permis N, la personne va rester ou partir. Au COSM, nous ouvrons nos cours à tous. Les requérants d'asile avec le permis N peuvent suivre les cours de français, on les aide à rédiger leurs CV, on les aide aussi à postuler, nous offrons un service d'accompagnement et de soutien.

Le COSM organise le prix « Salut l'étranger » pour favoriser l'intégration des étrangers. Pouvez-vous nous en parler?

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a institué le 20 mars 1995 un

prix annuel doté de 7000 francs suisses intitulé « Salut l'étranger ». Ce prix est destiné à récompenser une personne ou un groupe de personnes de tous âges et de toutes nationalités, domiciliée dans le canton qui, par une œuvre, un spectacle, un acte, voire une parole ou une attitude aura permis:

– une prise de conscience de la nécessité du dialogue inter-ethnique et inter-religieux afin de favoriser le respect de l'autre et la diversité des cultures;

-la promotion de la tolérance;

-le rejet de toute exclusion basée sur l'appartenance à une ethnie, une religion ou une nationalité.

Que pensez-vous de Voix d'Exils?

C'est une bonne chose. Aujourd'hui, tous les moyens de communication doivent être utilisés pour défendre une cause ou pour la divulgation d'une problématique complexe telle que l'asile. Donc j'apprécie beaucoup. Si ce blog peut apporter la lumière en interne et en externe, ça serait un outil de communication pour les requérants d'asile.

Propos recueillis par Paul KIESSE

Paul KIESSE

Membre de la rédaction neuchâteloise de Voix d'Exils